

Le NCLEX-RN 2015 : les résultats canadiens

Publié par le Conseil canadien des organismes de réglementation de la
profession infirmière (CCORPI)

Le 31 mars 2016



Table des matières

Message de la présidente	3
Contexte du NCLEX-RN	4
Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession d'infirmière au Canada	4
Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation	4
Les changements qui ont abouti à ce nouvel examen d'autorisation infirmière	5
Élaboration et mise en œuvre du NCLEX-RN au Canada	5
Les sujets d'examen	6
Le format du NCLEX-RN	7
Qui sont les personnes visées par ce rapport?	9
Méthode de calcul du taux de réussite à la première tentative et du taux final de réussite de 2015	9
Résultats pancanadiens	11
Taux final de réussite de 2015	11
Taux de réussite par province et territoire de formation	13
Taux de réussite nationaux de la version française du NCLEX-RN	13
Statistiques nationales sur la durée de l'examen	14
Performance nationale relativement au plan d'examen du NCLEX-RN	15
Annexe A : Statistiques détaillées sur l'examen, par province ou territoire de formation	18
Annexe B : Statistiques nationales sur la durée de l'examen aux tentatives répétées	19
Annexe C : Performance nationale relativement au plan d'examen, par province ou territoire de formation	20
Coordonnées	25

Message de la présidente

L'année 2015 a été marquée par une importante amélioration de la méthode d'évaluation des diplômées des programmes d'études en sciences infirmières du Canada par les organismes de réglementation de la profession d'infirmière du pays. Le nouvel examen NCLEX-RN est plus sûr, est offert dans plus d'endroits à une plus grande fréquence, et est une mesure plus efficace et plus efficiente. La loi nous confère, à titre d'organismes de réglementation, la responsabilité de certifier que les infirmières travailleront avec la population en toute sécurité. Le NCLEX-RN nous aide à nous acquitter de cette responsabilité.

L'examen a été mis en œuvre en janvier 2015, après que des infirmières et éducateurs canadiens aient effectué une revue minutieuse du contenu de toutes les questions susceptibles d'être posées aux candidates. Cette revue revêtait une importance vitale : les organismes de réglementation canadiens insistaient non seulement pour obtenir un examen qui contrôlait les compétences, les connaissances et le jugement de base attendus d'une infirmière débutante, mais ils entendaient aussi obtenir un examen exempt de toute partialité envers les candidates canadiennes. Nous sommes convaincus que le NCLEX-RN répond à ces deux critères.

Lorsque les premiers résultats, portant sur une période de six mois, ont été diffusés l'année dernière, ils ont été immédiatement comparés aux résultats des années précédentes, et ce, malgré notre mise en garde qu'il s'agissait de données préliminaires et que les candidates n'avaient pas épuisé toutes leurs tentatives.

Nous possédons désormais des données portant sur une année complète. Les résultats nationaux d'ensemble sont bons : 84,1 % des diplômées d'un programme canadien qui ont passé l'examen en 2015 y ont réussi. Les diplômées ont droit à trois tentatives, et certaines qui avaient échoué disposaient de tentatives résiduelles. Vu que dans certaines administrations de réglementation le nombre de candidates est encore réduit, une analyse rigoureuse des données devra attendre un peu plus longtemps.

L'examen a suscité une discussion animée, laquelle a incité les divers intervenants de la profession d'infirmière à collaborer plus étroitement. Il s'agit d'une issue heureuse, car nous ciblons tous le même objectif : un réseau de santé sécuritaire.

En qualité d'organismes de réglementation, nous devons maintenir l'intégrité de l'examen. Et bien que nous ne puissions pas intervenir directement dans la préparation des étudiantes, nous continuerons à collaborer avec les éducateurs et les autres intervenants pour certifier que les diplômées ont les acquis nécessaires pour passer le NCLEX-RN.

Anne Coghlan, Présidente

Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière

Le 31 mars 2016

Contexte du NCLEX-RN

Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession d'infirmière au Canada

La profession d'infirmière autorisée est autoréglementée au Canada. Chaque province et chaque territoire (12) s'est doté de son propre organisme de réglementation qui régit l'exercice de la profession dans son administration. Ces organismes sont tous membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI).

Les lois provinciales et territoriales tiennent les organismes canadiens de réglementation des infirmières autorisées (IA) responsables devant la population de l'exercice compétent, conforme aux normes de sécurité et de déontologie des IA.

Les organismes de réglementation exécutent leur mission en assumant la responsabilité de diverses activités : inscrire les IA et leur délivrer un permis d'exercer, surveiller les examens de la conduite professionnelle, fixer les normes qui régissent les études en sciences infirmières des IA et l'exercice des IA, et établir les compétences dont les IA ont besoin lorsqu'elles intègrent la profession. Ces critères d'admission à la profession englobent les compétences, les connaissances et le jugement dont, de l'avis des organismes de réglementation, les infirmières ont besoin pour prodiguer des soins infirmiers compétents, conformes aux normes de sécurité et de déontologie, dans divers milieux de travail.

Les organismes canadiens de réglementation des IA ont le rôle et le pouvoir de choisir l'examen d'autorisation qui contrôle les compétences particulières dont les IA canadiennes ont besoin pour exercer en toute sécurité dès leur premier jour en fonction, et de mettre cet examen en œuvre. Les organismes de réglementation suivent les résultats obtenus par les candidates à l'examen afin de dégager les tendances et de cerner les améliorations ou modifications éventuelles, en fonction des données probantes et de leur incidence sur la sécurité de la population.

Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation

Dès le premier jour que l'IA commence à exercer sa profession, la population doit être convaincue qu'elle possède les compétences, les connaissances et le jugement nécessaires pour prodiguer des soins sécuritaires. À titre d'exemple, l'IA est-elle capable d'évaluer les signes vitaux d'une personne et d'intervenir dans toute évolution constatée de ces signes? Est-elle capable d'évaluer les besoins d'une personne en matière de gestion de la douleur? Est-elle capable d'administrer des médicaments de façon sécuritaire? Comprend-elle les moyens de protéger la confidentialité d'un client et de respecter ses renseignements personnels? Voici certaines des compétences de base attendues de toute IA novice au Canada.

La loi confère aux organismes canadiens de réglementation la responsabilité de certifier que les candidates à l'inscription à titre d'IA possèdent ces habiletés avant qu'elles ne commencent à exercer la profession d'infirmière.

Un des critères d'admissibilité rigoureux auxquels les candidates à l'inscription (formées au Canada) doivent satisfaire avant d'obtenir le permis ou l'autorisation d'exercer à titre d'IA au Canada est l'obtention d'un diplôme d'un programme approuvé menant à un baccalauréat en sciences infirmières. Un autre critère est la réussite d'un examen d'autorisation choisi par l'organisme de réglementation.

Les candidats à l'autorisation/au permis d'exercer à titre d'IA dans 10 des 12 administrations canadiennes de réglementation des IA doivent réussir au National Council Licensure

Examination (NCLEX-RN)¹. Il s'agit d'un examen adaptatif informatisé, administré par le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN). Celui-ci administre le NCLEX-RN à titre d'examen d'autorisation aux fins d'obtention du permis d'exercer aux États-Unis depuis 1982. Le NCSBN est un organisme indépendant, à but non lucratif, dont les membres comprennent les commissions des infirmières et infirmiers des 50 États, du District de Columbia, de quatre territoires américains, ainsi que 24 membres associés (qui comprennent tous les membres du CCORPI)².

Les changements qui ont abouti à ce nouvel examen d'autorisation infirmière

Au début des années 2000, les organismes canadiens de réglementation des IA ont discuté des pratiques exemplaires en matière d'un examen d'admission à la profession et les ont revues. Ils visaient à cerner les domaines à améliorer et les moyens d'incorporer les pratiques exemplaires d'avant-garde dans l'examen d'admission à la profession d'IA. Leur revue a jeté les fondements d'une analyse de rentabilité rigoureuse et d'un processus de demande de propositions (DP) visant à sélectionner un nouvel examen d'admission à la profession.

Le processus a donné lieu à la sélection du NCLEX-RN par 10 des organismes canadiens de réglementation des IA (le Québec et le Yukon non compris), qui estimaient que le NCLEX-RN était le plus apte à contrôler la compétence des candidates à intégrer la profession d'infirmière. Un processus détaillé maintient l'actualité du contenu de l'examen par rapport à l'évolution de la profession. Le nouvel examen a permis aux organismes de réglementation de renforcer la rigueur et la sécurité du processus d'examen et d'éviter que le contenu de l'examen soit compromis. Étant donné que l'examen est offert l'année durant, les candidates y ont un accès élargi.

Fin 2011, les organismes de réglementation ont informé les éducateurs canadiens des IA et d'autres intervenants qu'ils adopteraient le NCLEX-RN le 1er janvier 2015. Plusieurs ressources d'information ont été mises à la disposition des éducateurs pour aider ceux-ci à préparer leurs étudiantes à l'examen. Parmi ces ressources, mentionnons : webinaires, téléconférences, FAQ régulièrement mises à jour, bulletin trimestriel sur le NCLEX-RN, conférences organisées par le National Council of State Boards of Nursing et des liens vers d'autres ressources, comme les plans d'examen et des renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI).

Élaboration et mise en œuvre du NCLEX-RN au Canada

Élaboration et revue des questions³

Les organismes canadiens de réglementation des IA ont la responsabilité de certifier que l'examen d'agrément contrôle les candidates pour déterminer si elles possèdent les critères d'admission à la profession de base — les critères d'admission enseignés dans les programmes canadiens d'études en sciences infirmières. Une analyse nationale de l'exercice de la profession d'infirmière a établi les connaissances, les compétences et les aptitudes que doivent posséder les IA canadiennes la première année qu'elles exercent la profession, et a confirmé que le NCLEX-RN est une épreuve valable de ces critères d'admission. L'analyse de l'exercice sera réalisée tous les trois ans pour s'assurer que l'examen reste à la hauteur des changements touchant l'exercice de l'infirmière débutante.

Des IA canadiennes dans les 10 provinces et territoires qui se servent du NCLEX-RN ont participé à l'élaboration et à la revue des questions d'examen actuellement utilisées. Toutes les questions utilisées ont été modifiées de sorte qu'elles font appel aux mesures impériales et métriques et qu'elles utilisent des noms de médicaments génériques bien connus des candidates canadiennes à l'examen. Les IA canadiennes continuent à participer à l'élaboration et à la revue de l'examen pour s'assurer

¹ Les candidates au permis d'exercer à titre d'IA au Québec passent l'examen professionnel retenu par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Les candidates à l'inscription au Yukon sont traitées par l'entremise d'une approbation accordée par une autre administration canadienne.

² Renseignements complémentaires sur le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) : ncsbn.org/about

³ Renseignements complémentaires sur l'élaboration du NCLEX-RN : ncsbn.org/9011.htm (anglais).

que celui-ci répond aux besoins des candidates canadiennes et qu'il demeure exempt de partialité. Toutes questions qui sont réputées ne pas convenir aux candidates canadiennes par les examinateurs canadiens sont éliminées de la banque de questions et ne sont pas utilisées dans l'examen.

Processus de traduction française

Un processus de traduction rigoureux a été adopté pour élaborer la version française de l'examen. La traduction de l'anglais au français des questions du NCLEX-RN est assurée par des Canadiens qui respectent les normes fédérales en matière de traduction. Les questions traduites sont ensuite revues par un jury se composant de trois à six IA canadiennes bilingues. Ces IA doivent maîtriser le français et l'anglais et doivent exercer la profession dans un lieu de travail ou un établissement bilingue. Leur participation est approuvée par leur organisme de réglementation de la profession d'infirmière. Toutes questions qui n'obtiennent pas l'approbation des jurys de traduction sont éliminées des versions française et anglaise du NCLEX-RN⁴

Les sujets d'examen

Le contenu de l'examen NCLEX-RN (appelé le plan d'examen) se divise en quatre catégories, dont deux comportent des sous-catégories. Toutes les catégories se fondent sur les besoins des clients⁵. Les candidates à l'examen doivent répondre à des questions concernant chaque catégorie. Voici la répartition des questions de chaque catégorie et sous-catégorie qui sont posées pendant l'examen :

Catégorie fondée sur les besoins des clients	% de questions de chaque catégorie et sous-catégorie
Environnement de soins sécuritaire et efficace L'infirmière ou l'infirmier favorise l'atteinte des résultats pour les clients, par l'application et l'orientation de soins infirmiers qui améliorent le cadre de prestation de ces soins en vue de protéger les clients et le personnel soignant.	
Gestion des soins <ul style="list-style-type: none"> Fournir et diriger des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les clients et le personnel soignant 	17–23 %
Sécurité et contrôle des infections <ul style="list-style-type: none"> Protéger les clients et le personnel soignant contre les risques pour la santé et les risques environnementaux 	9–15 %
Promotion et maintien de la santé L'infirmière ou l'infirmier intègre à la prestation et à la direction des soins infirmiers du client la connaissance des principes de la croissance et du développement, de la prévention et de la détection précoce des problèmes de santé, et des stratégies pour obtenir une santé optimale.	6–12 %
Intégrité psychosociale L'infirmière ou l'infirmier fournit et oriente des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des clients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique.	6–12 %
Intégrité physiologique L'infirmière ou l'infirmier favorise la santé et le bien-être physiques en fournissant des soins et du confort, en réduisant le potentiel de risque pour le client et en gérant les altérations de la santé.	
Soins de base et confort <ul style="list-style-type: none"> Assurer le confort et aider à l'exécution des activités de la vie quotidienne 	6–12 %
Pharmacothérapies et thérapies parentérales <ul style="list-style-type: none"> Dispenser des soins associés à l'administration de médicaments et de traitements parentéraux. 	12–18 %
Réduction du potentiel de risque <ul style="list-style-type: none"> Réduire la probabilité que les clients développent des complications ou des problèmes de santé liés aux affections existantes, aux traitements ou aux procédures (également appelées interventions) 	9–15 %
Adaptation physiologique <ul style="list-style-type: none"> Gérer et fournir des soins pour les clients atteints de problèmes de santé physique aigus, chroniques ou qui mettent la vie en danger 	11–17 %

⁴ Renseignements complémentaires sur le processus de traduction du NCLEX-RN : ncsbn.org/Translating_the_NCLEX-Web_v4.pdf (anglais) et sur le lexique de traduction du NCLEX-RN : [ncsbn.org/NCLEX_Translation_Lexicon_v2_\(00000002\).pdf](https://ncsbn.org/NCLEX_Translation_Lexicon_v2_(00000002).pdf) (anglais).

⁵ Renseignements complémentaires sur le plan d'examen : ncsbn.org/testplans (des plans sont offerts en français).

Le format du NCLEX-RN

Le testing adaptatif informatisé (TAI)

Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé. Il se distingue appréciablement de l'examen traditionnel « papier-crayon » sur trois plans : la façon dont les questions sont présentées, la façon dont les candidates répondent aux questions et la façon dont une réussite est déterminée⁶.

En règle générale, dans le cadre d'un examen « papier-crayon », toutes les candidates répondent aux mêmes questions et au même nombre de questions. La difficulté des questions varie : certaines sont faciles, d'autres plus difficiles. À la fin, un pourcentage de réponses correctes indique la compétence des candidates relativement à l'examen et précise si les candidates ont réussi ou échoué. Une candidate présentant un niveau de compétence élevé doit répondre à toutes les questions, même celles qui sont faciles. Il s'agit d'une méthode inefficace de contrôle de la compétence d'une candidate. Les questions à choix multiple d'un examen « papier-crayon » sont aussi susceptibles d'attribuer à une candidate présentant un niveau de compétence moindre des résultats plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. À titre d'exemple, lorsqu'une candidate peut choisir entre quatre réponses possibles à une question, elle peut deviner la réponse. Elle a 25 % de chances de deviner juste, même si elle ne connaît pas en fait la réponse. Par conséquent, la question ne mesure pas vraiment sa compétence.

Un examen adaptatif informatisé utilise la technologie informatique et la théorie de l'évaluation pour fournir un moyen plus efficient et plus efficace d'évaluer la compétence d'une candidate. Ce format adaptatif permet de personnaliser les questions en fonction du niveau de compétence d'une candidate.

Les candidates qui passent le NCLEX-RN doivent répondre à des questions portant sur diverses catégories ou sujets. Pendant que se déroule l'examen, une question portant sur un des sujets est choisie de la banque considérable de questions de l'examen. Chacune de ces questions a été classée en fonction de son niveau de difficulté.

Après que la candidate répond à la question, le programme informatique calcule une estimation de la compétence qui se fonde sur toutes les réponses précédentes données par la candidate. Le programme sélectionne ensuite la question suivante qui sera posée à la candidate en fonction de cette estimation. Il choisit une question à laquelle la candidate devrait avoir une chance sur deux de répondre correctement. Ainsi, la question suivante ne sera ni trop difficile ni trop facile pour la candidate.

Si la candidate répond correctement à la question, la question suivante qui lui est posée est plus difficile. Si elle répond incorrectement, la question suivante qui lui est posée est un peu plus facile. Ce processus, qui est répété pour chaque question et pour chaque sujet, recalcule à chaque fois l'estimation de la compétence de la candidate. Il crée ce faisant un examen adapté aux connaissances et compétences de la candidate. Deux candidates dans le même centre d'examen ne passent pas le même examen⁷.

L'examen se poursuit jusqu'à ce que le programme informatique détermine si la candidate a réussi ou échoué.

⁶ Renseignements complémentaires sur le testing adaptatif informatisé (TAI) : ncsbn.org/356.htm (anglais).

⁷ Renseignements complémentaires sur le processus de sélection de questions : ncsbn.org/5906.htm (anglais).

Procédé utilisé pour déterminer une réussite ou un échec

Le programme informatique utilise l'une de trois règles pour décider si une candidate a réussi ou échoué au NCLEX-RN :

1. **Règle de l'intervalle de confiance de 95 %** : L'examen prend fin lorsque le programme informatique détermine, avec une certitude de 95 %, que la compétence de la candidate est manifestement supérieure ou inférieure à la note de passage. Il s'agit de la règle la plus couramment appliquée⁸.
2. **Règle de la durée maximale de l'examen** : Lorsque la compétence d'une candidate est très proche de la note de passage, le programme informatique continue à poser des questions à la candidate jusqu'à ce qu'il atteigne le nombre maximum de questions (265). À ce moment, l'ordinateur écarte la règle de l'intervalle de confiance de 95 % et décide si la candidate a réussi ou a échoué à l'examen en fonction de l'estimation finale de sa compétence⁹.
3. **Règle du temps expiré** : Lorsque tout le temps alloué s'écoule avant qu'une candidate à l'examen ait répondu au nombre maximum de questions, le programme n'est pas capable de déterminer si la candidate a réussi ou échoué avec une certitude de 95 % et doit donc fonder sa décision sur une autre règle. Si la candidate n'a pas répondu au nombre minimum de questions (75) elle est réputée avoir échoué à cette tentative du NCLEX-RN. Cependant, si la candidate a répondu à tout le moins au nombre minimum de questions (75), le programme informatique étudie les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate. Si les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate sont supérieures à la note de passage, la candidate est réputée avoir réussi. Cependant, si sa compétence a été inférieure à la note de passage ne fût-ce qu'une fois pour les 60 dernières questions, la candidate est réputée avoir échoué. La candidate ne doit pas nécessairement avoir répondu correctement à toutes les 60 dernières questions; chaque estimation de sa compétence se fonde sur ses réponses à toutes les questions précédentes¹⁰.

Chaque fois que le programme informatique révise l'estimation de la compétence de la candidate, cette estimation se précise. La compétence est mesurée par rapport à une note de passage qui exprime avec précision l'ampleur de la compétence en soins infirmiers dont une IA débutante a besoin.

Note de passage

La note de passage désigne un point le long d'une gamme de compétences qui indique la compétence minimale requise. Dans le cas du NCLEX-RN, il s'agit de la compétence minimale dont une candidate a besoin pour exercer la profession d'infirmière de manière sécuritaire et efficace, au niveau de débutante.

Étant donné que les compétences et les connaissances dont les IA ont besoin évoluent au fil du temps, la note de passage doit tenir compte de cette évolution. Pour s'assurer que la note de passage demeure exacte, on la revoit au moins une fois tous les trois ans¹¹. Les examinateurs qui revoient l'examen étudient toute une panoplie de données, dont les résultats d'un sondage ayant sollicité aux employeurs et aux éducateurs leur opinion de la compétence de la cohorte actuelle d'infirmières qui intègrent la profession, et le dossier historique de performance des candidates au NCLEX-RN depuis l'adoption de ce dernier à titre d'examen d'autorisation.

⁸ Renseignements complémentaires sur la règle de l'intervalle de confiance de 95 % : ncsbn.org/5908.htm (anglais).

⁹ Renseignements complémentaires sur la règle de durée maximum de l'examen : ncsbn.org/5910.htm (anglais).

¹⁰ Renseignements complémentaires sur la règle du temps expiré : ncsbn.org/5912.htm (anglais).

¹¹ Pour en savoir plus sur la note actuelle de passage, consultez : ncsbn.org/2630.htm (anglais).

La note de passage n'est pas modifiée pour fixer un nombre maximum de candidates qui réussissent à l'examen. La note de passage actuelle est fixée à 0,00 logits.

Un logit : de quoi s'agit-il?

Un logit est une unité de mesure qui sert à rendre compte des différences relatives entre l'estimation de la compétence d'une candidate et le niveau de difficulté des questions.

Étant donné que les questions de l'examen varient sur le plan du niveau de difficulté, aucune méthode linéaire n'existe qui permet d'évaluer la performance d'une candidate à l'examen. Cette évaluation doit tenir compte du niveau de difficulté des questions posées à chaque candidate et de l'estimation de la compétence d'une candidate. Le logit met les estimations de la compétence et le niveau de difficulté des questions au même plan d'évaluation. Si la candidate continue à répondre correctement aux questions, l'estimation de sa compétence augmentera à mesure que la difficulté moyenne des questions augmente.

L'échelle logit varie de l'infinité négative à l'infinité positive, bien que la plus grande partie de la ventilation de la compétence se situe dans la plage de -3,0 à 3,0 logits¹².

Qui sont les personnes visées par ce rapport?

Le présent rapport fournit des statistiques sur la performance des diplômées des programmes canadiens de sciences infirmières qui ont passé le NCLEX-RN en 2015 dans le cadre de leur demande de l'autorisation/du permis d'exercer à un organisme provincial ou territorial de réglementation des IA au Canada. Ces candidates sont appelées « diplômées formées au Canada » dans l'ensemble du rapport.

Le rapport ne rend compte que des tentatives de l'examen NCLEX-RN. Il ne tient compte d'aucune tentative de l'examen des organismes de réglementation de la profession d'infirmière qui aurait été entreprise avant 2015.

Ce rapport ne tient pas compte des diplômées ayant demandé l'autorisation/le permis d'exercer à l'étranger. Ces diplômées ne pèsent que pour un pourcentage réduit (approximativement 4 %) de toutes les diplômées de programmes canadiens pour IA.

Méthode de calcul du taux de réussite à la première tentative et du taux final de réussite de 2015

Le **taux de réussite à la première tentative de 2015** indique le pourcentage de candidates qui ont réussi à l'examen à leur première tentative.

Le **taux « final » de réussite** indique le pourcentage de candidates qui ont passé l'examen en 2015 et qui y avaient réussi d'ici leur dernière tentative en 2015 (au Canada, les candidates ont au moins trois chances de passer l'examen de leur organisme de réglementation). Il indique le nombre de personnes qui ont réussi au NCLEX-RN en 2015 et qui sont donc disponibles à intégrer la population active de travailleurs de santé (sous réserve de leur satisfaction de tous les autres critères d'admissibilité à l'autorisation/au permis d'exercer).

¹² Renseignements complémentaires sur les logits : [ncsbn.org/What_is_a_Logit.pdf](https://www.ncsbn.org/What_is_a_Logit.pdf) (anglais).

Le tableau ci-dessous illustre la méthode de calcul du taux de réussite à la première tentative et du taux final de réussite pour 2015.

NCLEX-RN : tentatives entreprises en 2015					
	1 ^{re} tentative	2 ^e tentative	3 ^e tentative	Résultat à la 1 ^{re} tentative	Résultat final
Diplômée 1	Réussite			Réussite	Réussite
Diplômée 2	Échec	Échec		Échec	Échec
Diplômée 3	Échec	Réussite		Échec	Réussite
Diplômée 4	Échec			Échec	Échec
Diplômée 5	Échec	Échec	Réussite	Échec	Réussite
				Résultat à la 1 ^{re} tentative	Résultat final
Taux de réussite de 2015				1 sur 5	3 sur 5
				20 %	60 %

Dans l'exemple donné, cinq diplômées ont passé le NCLEX-RN au moins une fois en 2015 :

- La **diplômée 1** a passé l'examen une seule fois en 2015 et y a réussi :
 - son résultat à sa première tentative en 2015 est une réussite
 - son résultat final en 2015 est une réussite.
- La **diplômée 2** a passé l'examen à deux reprises en 2015. Bien que cette candidate ait encore une tentative qui lui reste,
 - son résultat à sa première tentative en 2015 est un échec
 - son résultat final à la fin 2015 est un échec.
- Dans le même ordre d'idées, la **diplômée 3** a passé l'examen à deux reprises et y a réussi à sa deuxième tentative :
 - son résultat à sa première tentative en 2015 est un échec
 - son résultat final à la fin 2015 est une réussite
- La **diplômée 4** a passé l'examen une fois en 2015, et a subi un échec. Il lui reste encore deux tentatives :
 - son résultat à sa première tentative en 2015 est un échec
 - son résultat final à la fin 2015 est un échec.
- La **diplômée 5** a passé l'examen à trois reprises et y a réussi à sa troisième tentative :
 - son résultat à sa première tentative en 2015 est un échec
 - son résultat final en 2015 est une réussite.

Sur les cinq diplômées dans cet exemple, une seule avait réussi à l'examen à sa première tentative à la fin 2015 (la diplômée 1). Par conséquent, le taux de réussite à la première tentative affiché par les candidates en 2015 est de 1 sur 5, ou 20 %.

Si l'on évalue les dernières tentatives entreprises avant la fin de 2015, trois candidates ont réussi à l'examen et deux ont échoué, ce qui donne un taux final de réussite de 3 sur 5, ou de 60 %. Bien que les deux candidates ayant échoué aient encore des tentatives qui leur restent, le taux final de réussite est calculé uniquement en fonction des tentatives d'examen entreprises en 2015.

Résultats pancanadiens

Le présent rapport fournit des statistiques sur la performance des diplômées de programmes canadiens de sciences infirmières ayant passé le NCLEX-RN en 2015 dans le cadre de leur demande de l'autorisation/du permis d'exercer à un organisme provincial ou territorial de réglementation des IA au Canada¹³. Ces candidates sont appelées «diplômées formées au Canada» dans l'ensemble du rapport. Le rapport ne rend compte que des tentatives de l'examen NCLEX-RN. Il ne tient compte d'aucune tentative de l'examen des organismes de réglementation de la profession d'infirmière qui aurait été entreprise avant 2015.

En 2015, 9 048 diplômées d'un programme canadien de baccalauréat en sciences infirmières ont passé le NCLEX-RN dans le cadre de leur demande de l'autorisation/du permis d'exercer à titre d'IA dans une administration de réglementation provinciale ou territoriale canadienne.

Le **tableau 1** ventile ce chiffre en nombre de diplômées par province ou territoire de formation. À titre d'exemple, 4 021 diplômées (44,4 % du total national) de l'Ontario ont passé l'examen NCLEX-RN au moins une fois en 2015.

Tableau 1. Nombre de diplômées formées au Canada ayant passé le NCLEX-RN en 2015

Province ou territoire de formation	Nombre de diplômées ayant passé le NCLEX-RN en 2015	% du nombre total de diplômées
Alberta	1 637	18,1 %
Colombie-Britannique	1 305	14,4 %
Île du Prince-Édouard	62	0,7 %
Manitoba	490	5,4 %
Nouveau-Brunswick	322	3,6 %
Nouvelle-Écosse	393	4,3 %
Ontario	4 021	44,4 %
Saskatchewan	549	6,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250	2,8 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	0,2 %
Nombre total de diplômées	9 048	100 %

Taux final de réussite de 2015

En 2015, sur les 9 048 diplômées formées au Canada ayant passé le NCLEX-RN, 84,1 % y avaient réussi d'ici fin 2015 après au moins une tentative (se reporter au **tableau 2**). Ce taux est appelé le taux final de réussite des candidates ayant passé l'examen en 2015.

Tableau 2. Taux final de réussite au NCLEX-RN affiché en 2015 par les diplômées formées au Canada

	Réussite	Échec	Nbre total de candidates	Taux final de réussite
Nombre de diplômées et taux final de réussite	7 605	1 443	9 048	84,1 %

¹³ Le présent rapport ne rend pas compte des diplômées ayant demandé l'autorisation/le permis d'exercer à l'étranger. Ces diplômées pèsent pour un pourcentage réduit (approximativement 4 %) de l'ensemble des diplômées de programmes canadiens de sciences infirmières qui ont passé l'examen.

Une étude plus poussée de ces données permet de déterminer le taux de réussite des candidates à chaque tentative d'examen (se reporter au **tableau 3**).

Tableau 3. Nombre de tentatives du NCLEX-RN entreprises en 2015 par les diplômées formées au Canada

	Réussite	Échec	Nbre total de candidates	Taux de réussite à cette tentative
Première tentative	6 306	2 742	9 048	69,7 %
Deuxième tentative	1 238	598	1 836	67,4 %
Troisième (ou nombre supérieur) tentative¹⁴	61	41	102	59,8 %

Comme l'illustre le tableau 3, les candidates ne réussissent pas toutes à l'examen à leur première tentative. Sur les 9 048 diplômées qui ont passé l'examen pour la première fois en 2015, 69,7 % y ont réussi à cette première tentative.

Sur les 2 742 diplômées qui ont échoué à leur première tentative, 1 836 ont passé l'examen une deuxième fois, et sur ce nombre, 67,4 % y ont réussi.

Sur les 598 diplômées ayant échoué à leur deuxième tentative en 2015, 102 ont passé l'examen une troisième ou quatrième fois et, sur ce nombre, 59,8 % y ont réussi.

Il est à noter que certaines candidates qui n'avaient pas réussi au NCLEX-RN d'ici fin 2015 avaient encore des tentatives résiduelles qui leur permettaient de passer l'examen en 2016.

À l'échelle nationale, le taux de réussite à la deuxième tentative était plus élevé que prévu et, en outre, était plus élevé que celui affiché par les diplômées formées aux États-Unis. Nous sommes d'avis que ce phénomène découle du fait que les candidates se familiarisent avec le format de l'examen et sont mieux préparées à leur deuxième tentative. Nous prévoyons qu'au fil du temps, à mesure que la familiarité avec le format de l'examen s'accroît, les taux de réussite à la première tentative augmenteront et les taux de réussite aux deuxième et troisième tentatives diminueront.

¹⁴ Dans toutes les administrations, sauf le Nouveau-Brunswick, les candidates ont uniquement droit à trois tentatives. En décembre 2015, le Nouveau-Brunswick a consenti aux candidates 24 tentatives. Certaines administrations autorisent des tentatives supplémentaires dans certaines circonstances. Des quatrièmes tentatives ont eu lieu en Alberta et au Nouveau-Brunswick.

Taux de réussite par province et territoire de formation

Les taux finaux de réussite et les taux de réussite à la première tentative affichés par les candidates au NCLEX-RN ont été ventilés par province ou territoire de formation dans le **tableau 4**.

Tableau 4. Taux finaux de réussite et taux de réussite à la première tentative affichés par les diplômées formées au Canada ayant passé le NCLEX-RN en 2015

Province ou territoire de formation	Nbre de diplômées ayant passé le NCLEX-RN en 2015	Taux de réussite à la première tentative	Taux final de réussite en 2015
Alberta	1 637	69,1 %	83,9 %
Colombie-Britannique	1 305	79,8 %	87,3 %
Île du Prince-Édouard	62	66,1 %	87,1 %
Manitoba	490	74,1 %	83,1 %
Nouveau-Brunswick	322	50,3 %	71,4 %
Nouvelle-Écosse	393	75,8 %	89,1 %
Ontario	4 021	67,7 %	83,7 %
Saskatchewan	549	60,5 %	79,4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250	79,2 %	92,8 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	84,2 %	94,7 %
National	9 048	69,7 %	84,1 %

De plus amples renseignements sur la performance des diplômées formées au Canada ventilée par province ou territoire de formation sont présentés dans l'annexe A : Statistiques détaillées sur l'examen par province ou territoire de formation.

Taux de réussite nationaux de la version française du NCLEX-RN

Les candidates à l'examen au Canada peuvent choisir de passer le NCLEX-RN en anglais ou en français. À l'échelle nationale, 1,6 % ou 142 diplômées ont choisi de passer le NCLEX-RN en français à au moins une de leurs tentatives. En 2015, les candidates dans deux provinces ont choisi de passer l'examen en français au moins une fois : l'Ontario (54 candidates) et le Nouveau-Brunswick (88 candidates).

Sur les 142 diplômées ayant passé l'examen en français au moins une fois en 2015, la moitié (71) a réussi, tandis que l'autre moitié n'avait pas encore réussi à l'examen d'ici la fin de l'année.

Cent quarante diplômées ont passé l'examen en français à leur première tentative et deux diplômées, qui avaient passé l'examen en anglais à leur première tentative, ont passé l'examen en français à leur deuxième tentative.

Tableau 5. Taux final de réussite des diplômées formées au Canada qui ont passé le NCLEX-RN en français au moins une fois en 2015

	Réussite	Échec	Nbre total de candidates	Taux final de réussite
Nombre de diplômées et taux final de réussite	71	71	142	50,0 %

Tableau 6. Taux de réussite à la première tentative des diplômées formées au Canada qui ont passé le NCLEX-RN en français au moins une fois en 2015

	Réussite	Échec	Nbre total de candidates	Taux de réussite à la première tentative
Première tentative	38	102	140	27,1 %

Statistiques nationales sur la durée de l'examen

Les candidates à l'examen NCLEX-RN répondent à un minimum de 75 questions et à un maximum de 265 questions. Pour la majorité des candidates, le programme informatique cesse de poser des questions lorsqu'il a calculé, avec 95 % de certitude, que la candidate se situe manifestement au-dessus ou au-dessous de la note de passage (consulter la section « Procédé utilisé pour déterminer une réussite ou un échec » dans le présent rapport pour obtenir de plus amples renseignements).

Dans le cadre d'un examen adaptatif informatisé, le nombre de questions auxquelles une candidate répond et le temps qu'il lui a fallu pour achever l'examen sont deux facteurs qui servent à déterminer la rapidité avec laquelle une candidate montre qu'elle possède la compétence minimale (la note de passage). En moyenne, les candidates passant l'examen pour la première fois ont été capables d'attester de leur compétence rapidement, dans un délai de 2 heures et 13 minutes (se reporter au **tableau 7**). Le nombre moyen de questions auxquelles ont répondu les diplômées formées au Canada ayant réussi à leur première tentative se chiffre à 120, un chiffre qui est plus proche du nombre minimum de questions pouvant être posées à une candidate (75) que du nombre maximum (265).

Tableau 7. Diplômées formées au Canada : nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu et durée moyenne de l'examen à leur première tentative du NCLEX-RN en 2015

	Les candidates ayant réussi	Les candidates ayant échoué	Toutes les candidates
Durée moyenne de l'examen	2 h 13 min	3 h 00 min	2 h 27 min
Nombre moyen de questions auxquelles ont répondu	120	165	133
Nombre total de candidates (à titre de référence)	6 306	2 742	9 048

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Durée maximale de l'examen : 6 heures

En 2015, presque la moitié (49,5 %) des candidates ayant réussi au NCLEX-RN à leur première tentative ont répondu au nombre minimum de questions (75 questions). Elles ont été capables d'attester du niveau de compétence minimale après avoir répondu au nombre minimum de questions. Un quart (24,9 %) des candidates ayant échoué à l'examen à leur première tentative ont seulement dû répondre à un nombre minimum de questions pour montrer qu'elles n'avaient pas le niveau de compétence minimale requise (se reporter au **tableau 8**).

Tableau 8. Diplômées formées au Canada : % de candidates répondant au nombre minimum de questions à leur première tentative du NCLEX-RN en 2015

	Les candidates ayant réussi	Les candidates ayant échoué	Toutes les candidates
% de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	49,5 %	24,9 %	42,1 %
Nombre total de candidates (à titre de référence)	6 306	2 742	9 048

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

La proportion de candidates qui répondent au nombre minimum de questions indique le nombre de candidates qui étaient à proximité de la note de passage à la fin de leur examen. Sur les 6 306 diplômées formées au Canada ayant réussi à l'examen à leur première tentative, 13,8 % ont réussi par une faible marge, car elles ont dû répondre au nombre maximum de questions pour attester de leur compétence.

Sur les 2 742 diplômées formées au Canada ayant échoué à leur première tentative, 30,5 % ont répondu au nombre maximum de questions — autrement dit, presque un tiers des candidates ayant échoué avaient presque atteint la note de passage d'ici la fin de l'examen (se reporter au **tableau 9**).

Tableau 9. Diplômées formées au Canada : % de candidates qui ont dû répondre au nombre maximum de questions à leur première tentative du NCLEX-RN en 2015

	Les candidates ayant réussi	Les candidates ayant échoué	Toutes les candidates
% de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	13,8 %	30,5 %	18,8 %
Nombre total de candidates (à titre de référence)	6 306	2 742	9 048

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Des tableaux similaires fournissant des données sur la durée de l'examen aux deuxième et troisième tentatives sont exposés à l'annexe B : Statistiques nationales sur la durée de l'examen aux tentatives répétées.

Performance nationale relativement au plan d'examen du NCLEX-RN

Chaque candidate au NCLEX-RN doit répondre à des questions liées à quatre grandes catégories (dont deux ont des sous-catégories, ce qui donne un total de huit domaines thématiques), lesquelles sont basées sur les besoins des clients. Le contenu de ces thèmes de questions s'appelle le plan d'examen (se reporter à la section intitulée « Sujets de l'examen » pour obtenir de plus amples renseignements).

Pour réussir au NCLEX-RN, la candidate doit afficher une performance supérieure à la note de passage, qui est fixée à 0,00 logits (se reporter aux sections intitulées « Procédé utilisé pour déterminer une réussite ou un échec » et « Un logit : de quoi s'agit-il? » pour obtenir de plus amples renseignements).

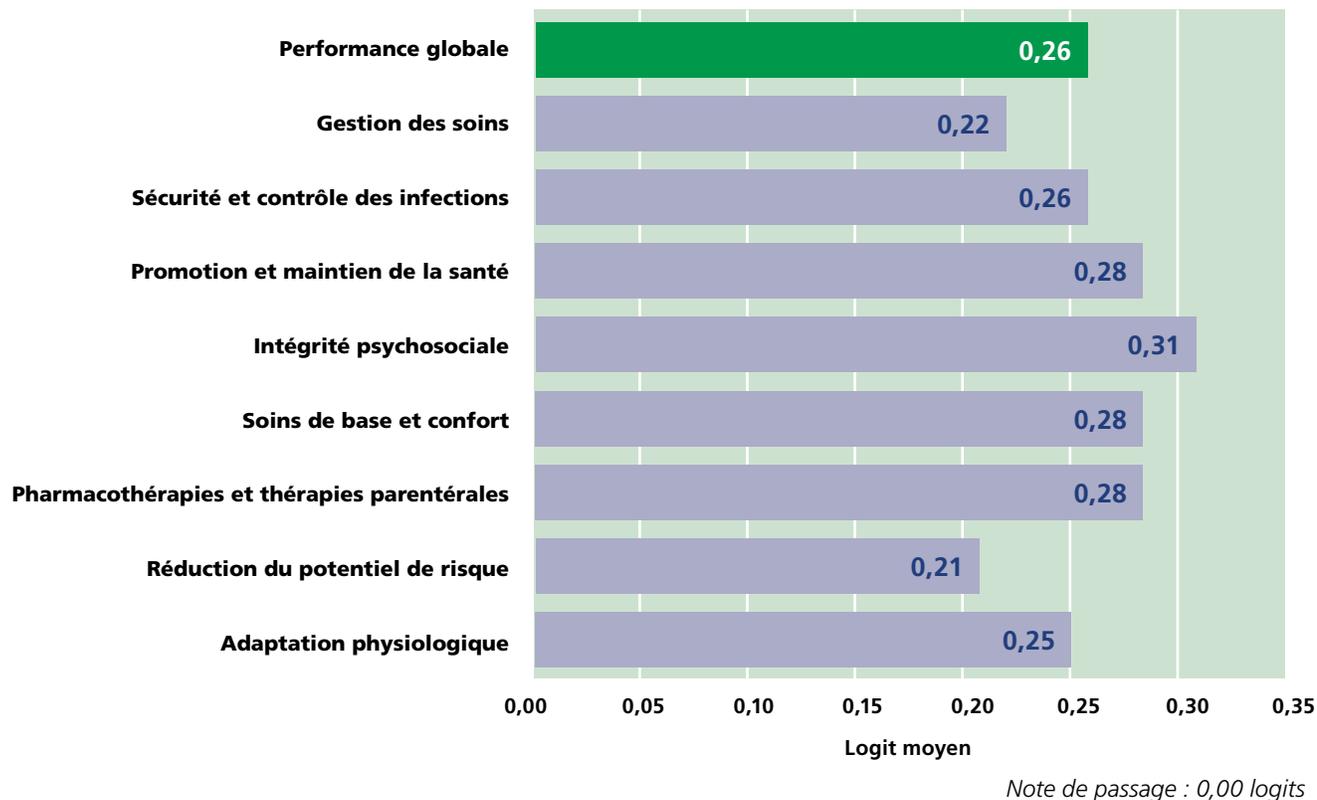
La figure 1 indique la performance globale et la performance dans chaque catégorie du plan d'examen affichées par une diplômée moyenne formée au Canada qui a passé le NCLEX-RN pour la première fois en 2015. Les barres plus longues indiquent une meilleure performance.

La performance moyenne des diplômées formées au Canada peut être comparée à la note de passage même et à chaque catégorie du plan d'examen. En moyenne, les diplômées formées au Canada se situaient à 0,26 logits au-dessus de la note de passage de 0,00 logits, et ce, pour l'ensemble des catégories de questions.

En moyenne, les candidates ont affiché une meilleure performance aux questions traitant de l'intégrité psychosociale (0,31 logits). Les questions dans cette catégorie d'examen contrôlent la compétence des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des clients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique.

Le logit moyen le plus bas de 0,21 concernait les questions traitant de la réduction du potentiel de risque. Les questions dans cette catégorie contrôlent la compétence des candidates pour réduire la possibilité que les clients développent des complications ou des problèmes de santé liés aux affections existantes, aux traitements ou aux interventions (appelées procédures dans le plan d'examen mis au point par NCSBN).

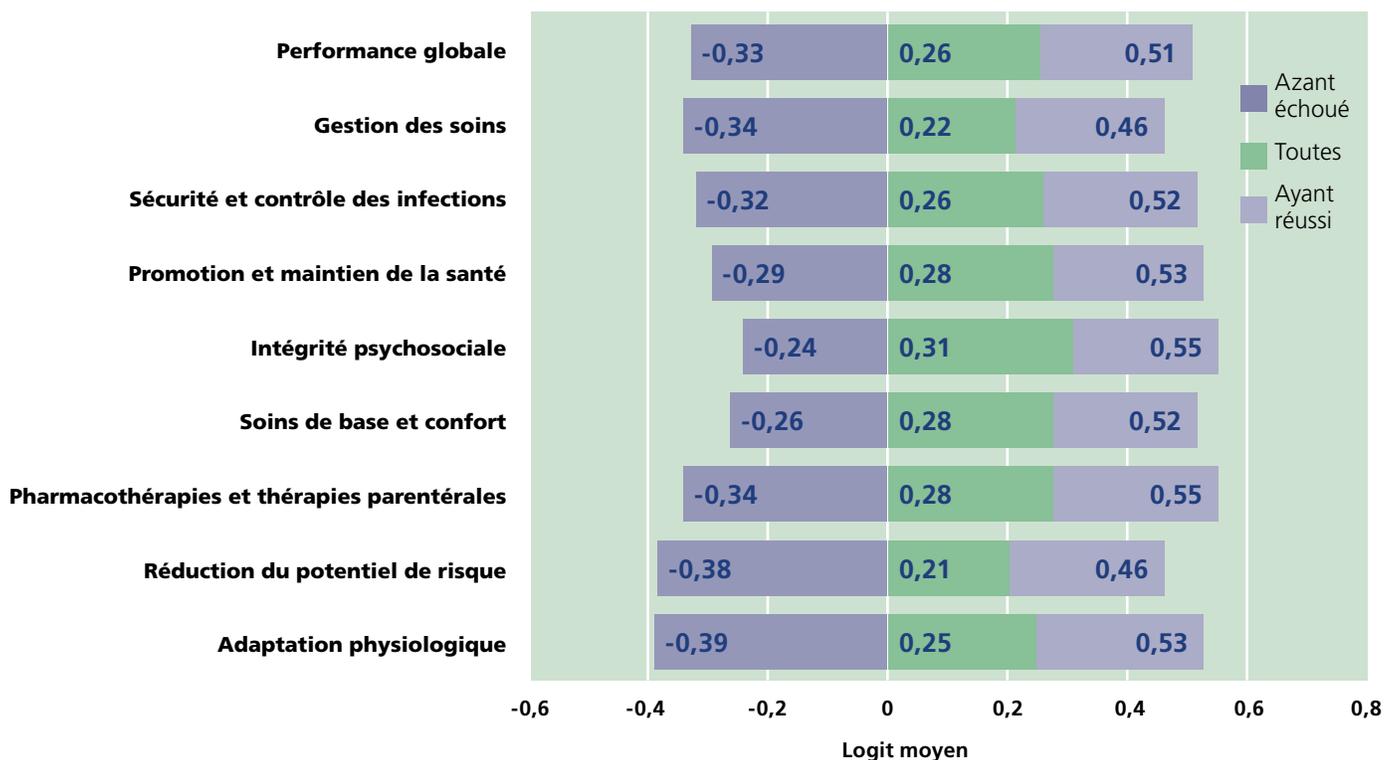
Figure 1. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada relativement aux catégories du plan d'examen du NCLEX-RN, à leur première tentative du NCLEX-RN



La figure 2 présente les mêmes renseignements de la figure 1, mais ventile la performance moyenne des diplômées par résultat obtenu à l'examen : performance moyenne des diplômées ayant réussi à l'examen, des diplômées ayant échoué à l'examen, et de toutes les candidates (à titre de référence).

Plus la barre est longue à droite de la note de passage de 0,00 logits, plus la performance moyenne est meilleure. Dans le cas des candidates ayant échoué, plus la barre est longue à gauche de la note de passage, plus la performance moyenne est pire.

Figure 2. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada relativement aux catégories du plan d'examen du NCLEX-RN (présentée séparément pour les diplômées ayant réussi et ayant échoué)



Note de passage : 0,00 logits

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la performance moyenne affichée par les diplômées formées au Canada relativement à chaque catégorie du plan d'examen, par province ou territoire de formation, se reporter à l'annexe C : Performance nationale relativement au plan d'examen, par province ou territoire de formation.

Annexe A : Statistiques détaillées sur l'examen, par province ou territoire de formation

Tableau A1 Nombre de tentatives du NCLEX-RN entreprises en 2015 par les diplômées formées au Canada

Province ou territoire de formation	Première tentative		Deuxième tentative		Troisième (ou nombre supérieur) tentative ¹⁵	
	Nbre de dipl.	Taux de réussite	Nbre de dipl.	Taux de réussite	Nbre de dipl.	Taux de réussite
Alberta	1 637	69,1 %	343	66,8 %	28	50,0 %
Colombie-Britannique	1 305	79,8 %	123	74,0 %	12	58,3 %
Île du Prince-Édouard	62	66,1 %	**	63,2 %	*	100,0 %
Manitoba	490	74,1 %	70	62,9 %	0	-
Nouveau-Brunswick	322	50,3 %	132	47,7 %	8	62,5 %
Nouvelle-Écosse	393	75,8 %	82	61,0 %	*	50,0 %
Ontario	4 021	67,7 %	848	72,1 %	43	69,8 %
Saskatchewan	549	60,5 %	168	60,7 %	5	40,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	250	79,2 %	48	70,8 %	0	-
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	84,2 %	*	66,7 %	*	0,0 %
Total national	9 048	69,7 %	1 836	67,4 %	102	59,8 %

* Pour protéger les renseignements personnels et la confidentialité des diplômées canadiennes, des données d'une valeur entre un et quatre ont été supprimées dans le présent rapport et ont été remplacées par un astérisque (*). Dans de tels cas, la plus petite donnée de la cellule suivante a également été supprimée pour éviter que les valeurs puissent être dérivées. Cette donnée a été remplacée par deux astérisques (***) pour indiquer aux lecteurs que la donnée n'a pas été supprimée en raison d'une faible valeur.

¹⁵ Des quatrièmes tentatives ont eu lieu en Alberta et au Nouveau-Brunswick.

Annexe B : Statistiques nationales sur la durée de l'examen aux tentatives répétées

Tableau B1. Diplômées formées au Canada : Statistiques sur la durée de l'examen à la deuxième tentative du NCLEX-RN en 2015

Deuxième tentative	Les candidates ayant réussi	Les candidates ayant échoué	Toutes les candidates
Nombre moyen de questions auxquelles ont répondu	136	174	149
% des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	36,5 %	17,7 %	30,4 %
% des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	18,7 %	31,6 %	22,9 %
Durée moyenne de l'examen	2 h 47 min	3 h 30 min	3 h 01 min
Nombre total de diplômées (à titre de référence)	1 238	598	1 836

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265
Durée maximale de l'examen : 6 heures

Tableau B2. Diplômées formées au Canada : Statistiques sur la durée de l'examen aux troisième et quatrième tentatives du NCLEX-RN en 2015

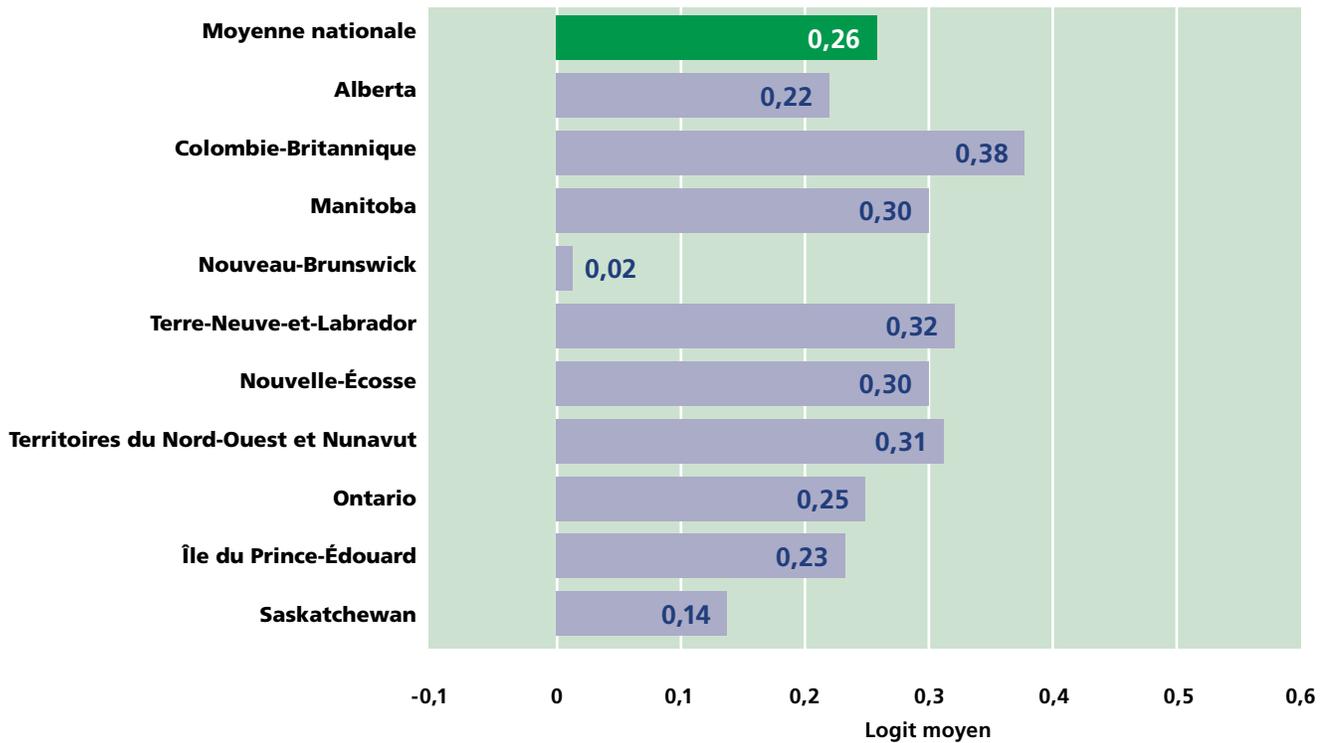
Troisième et quatrième tentatives	Les candidates ayant réussi	Les candidates ayant échoué	Toutes les candidates
Nombre moyen de questions auxquelles ont répondu	147	202	169
% des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions	36,1 %	4,9 %	23,5 %
% des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions	23,0 %	46,3 %	32,4 %
Durée moyenne de l'examen	3 h 00 min	3 h 47 min	3 h 19 min
Nombre total de diplômées (à titre de référence)	61	41	102

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265
Durée maximale de l'examen : 6 heures

Annexe C : Performance nationale relativement au plan d'examen, par province ou territoire de formation

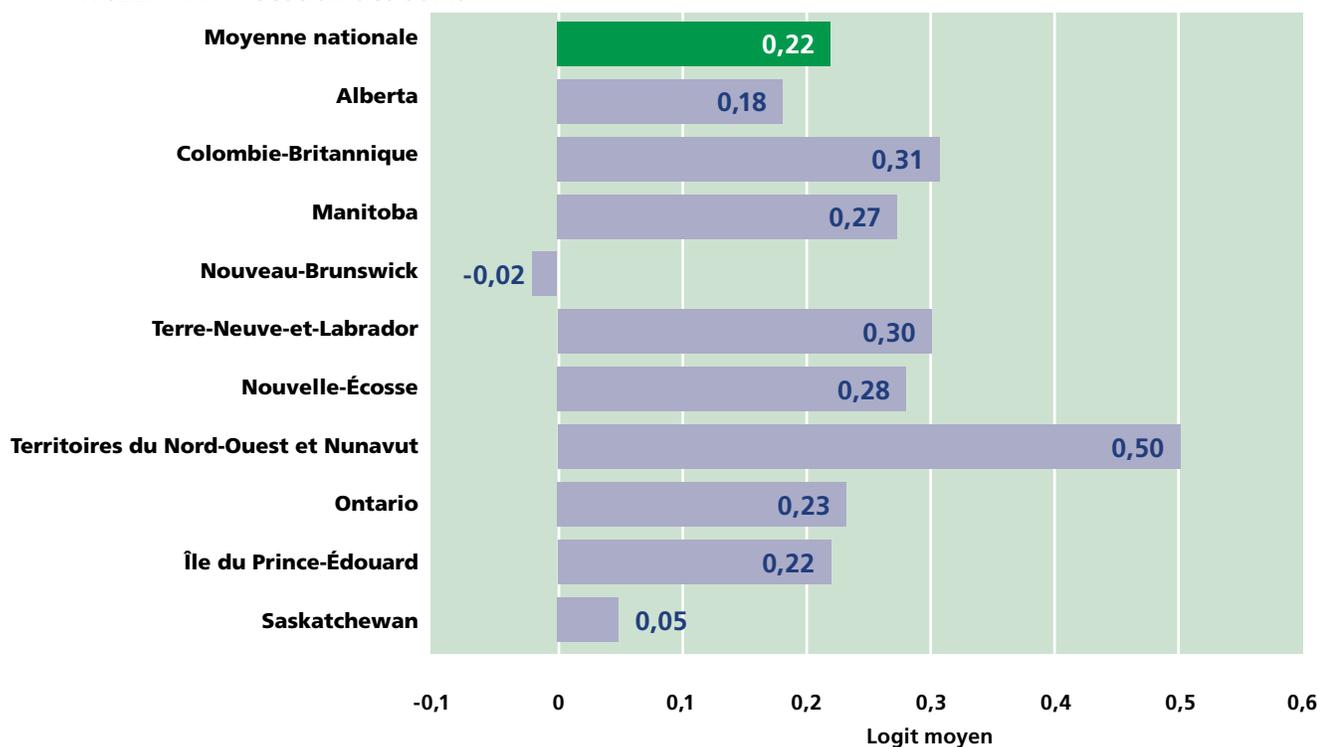
Les figures suivantes illustrent la performance nationale relativement au plan d'examen, par province ou territoire de formation. Les statistiques se fondent sur la performance moyenne des diplômées formées au Canada à leur première tentative seulement, présentée sous forme de logit moyen.

Figure 1. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN — Performance globale



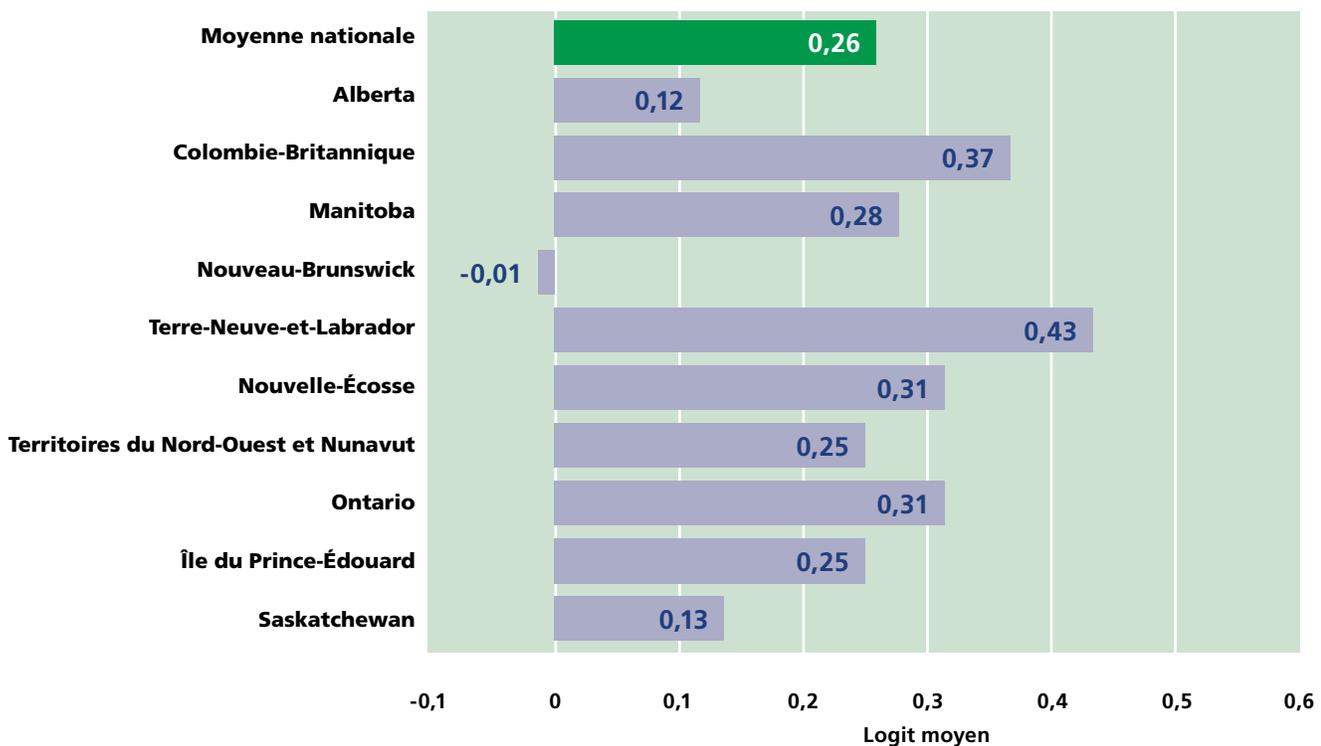
Note de passage : 0,00 logits

Figure 2. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN — Gestion des soins



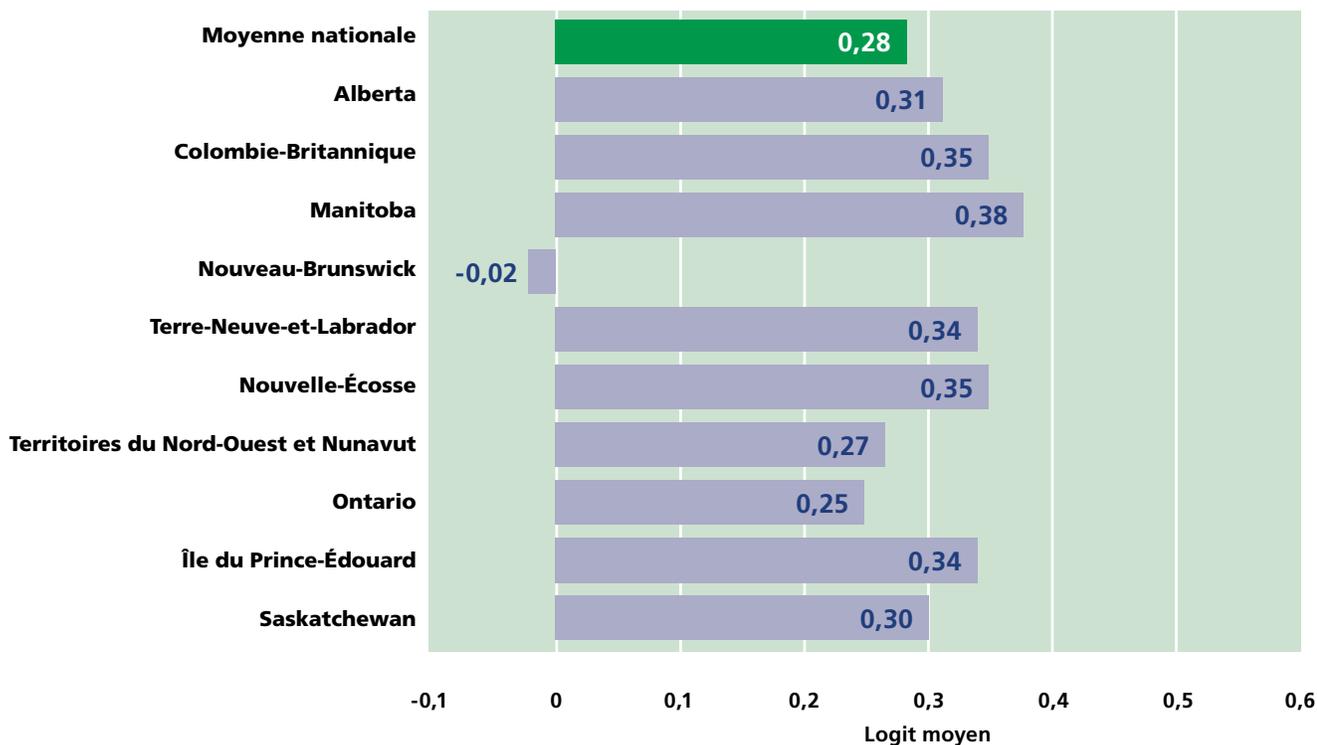
Note de passage : 0,00 logits

Figure 3. Performance moyenne en 2015 des diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan de test du NCLEX-RN — Sécurité et contrôle des infections



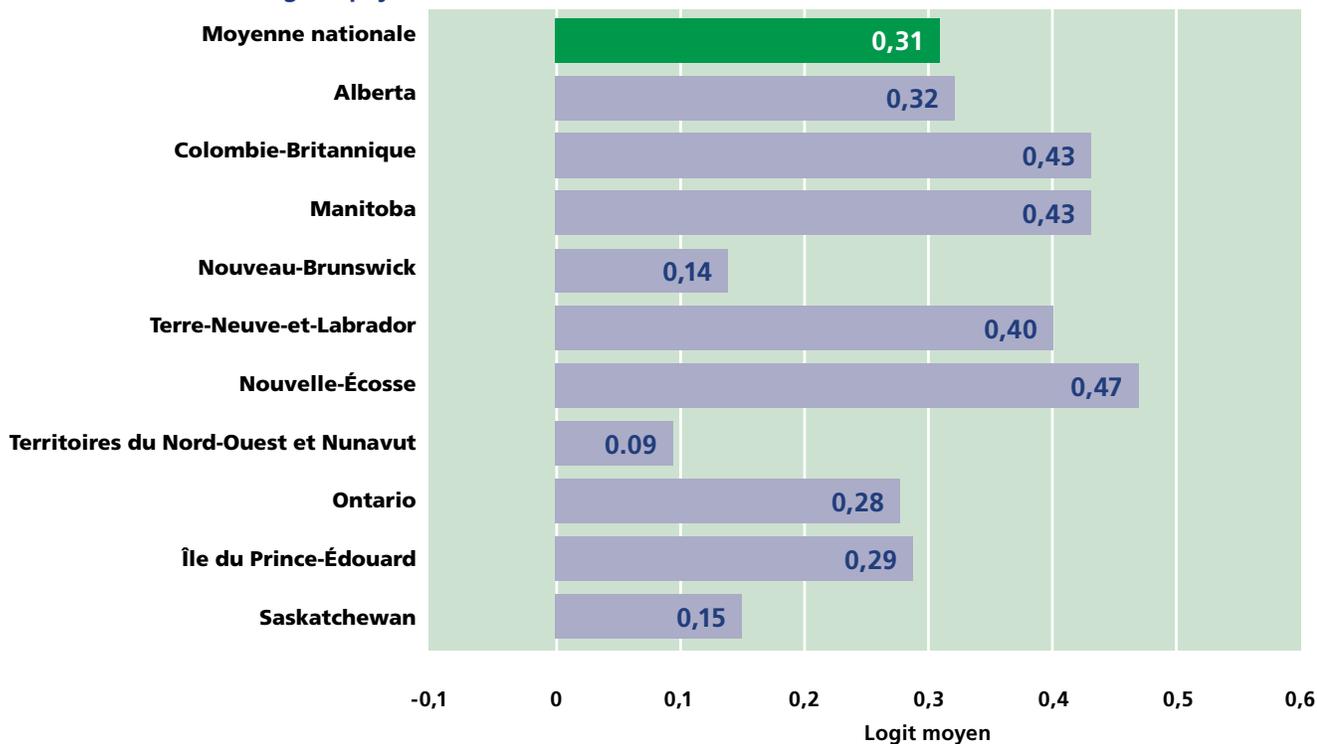
Note de passage : 0,00 logits

Figure 4. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN – Promotion et maintien de la santé



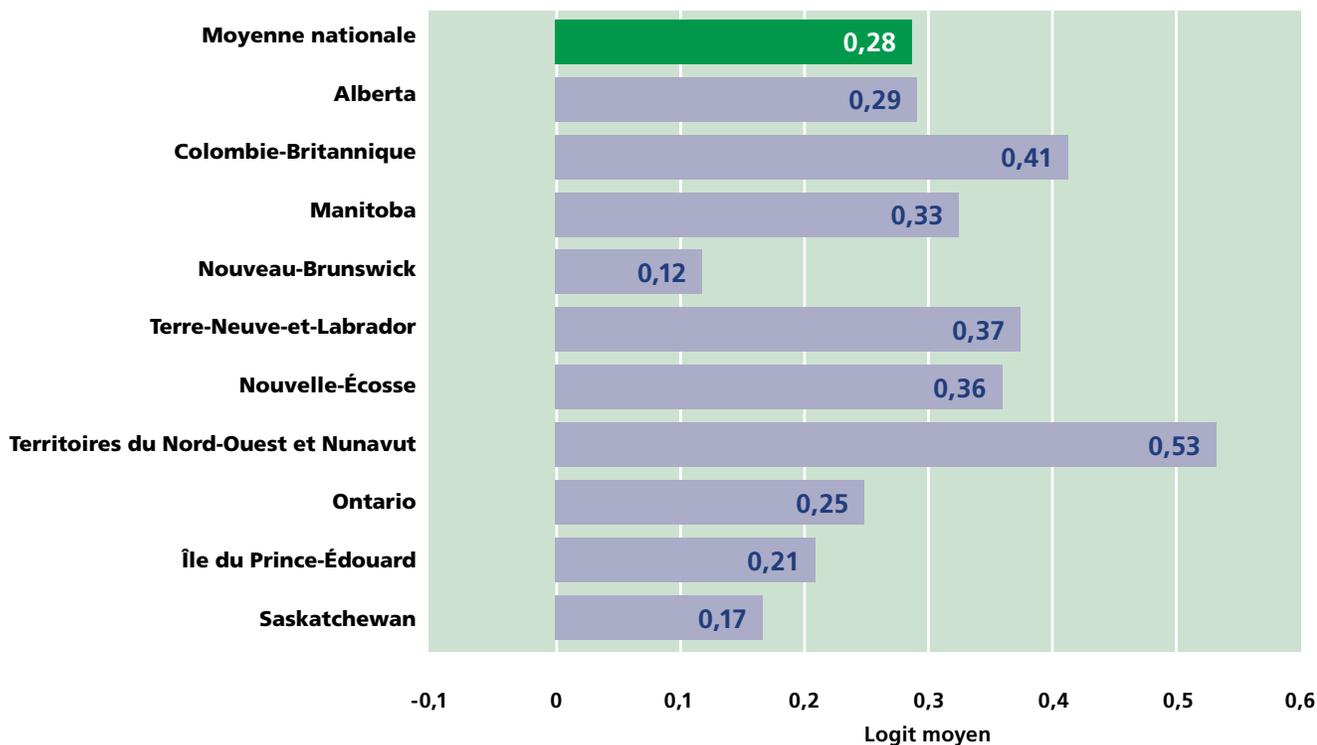
Note de passage : 0,00 logits

Figure 5. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN – Intégrité psychosociale



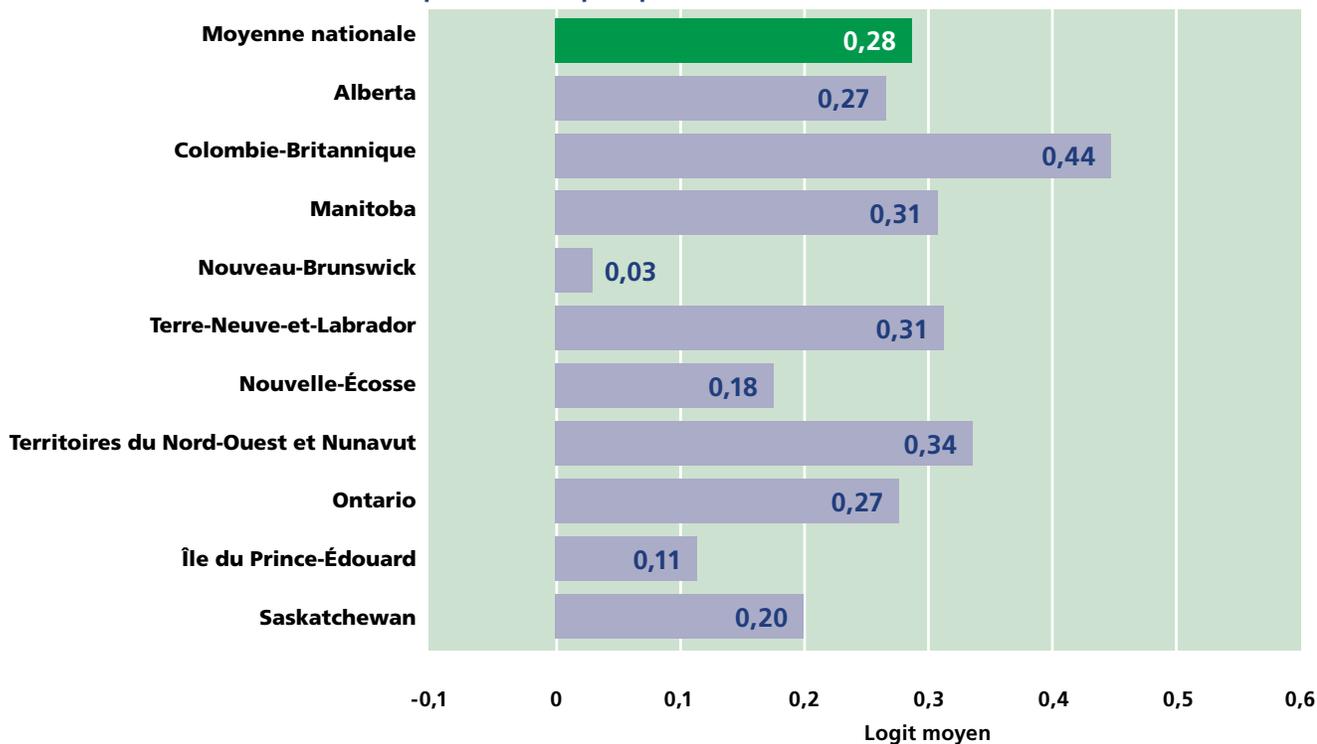
Note de passage : 0,00 logits

Figure 6. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN – Soins de base et confort



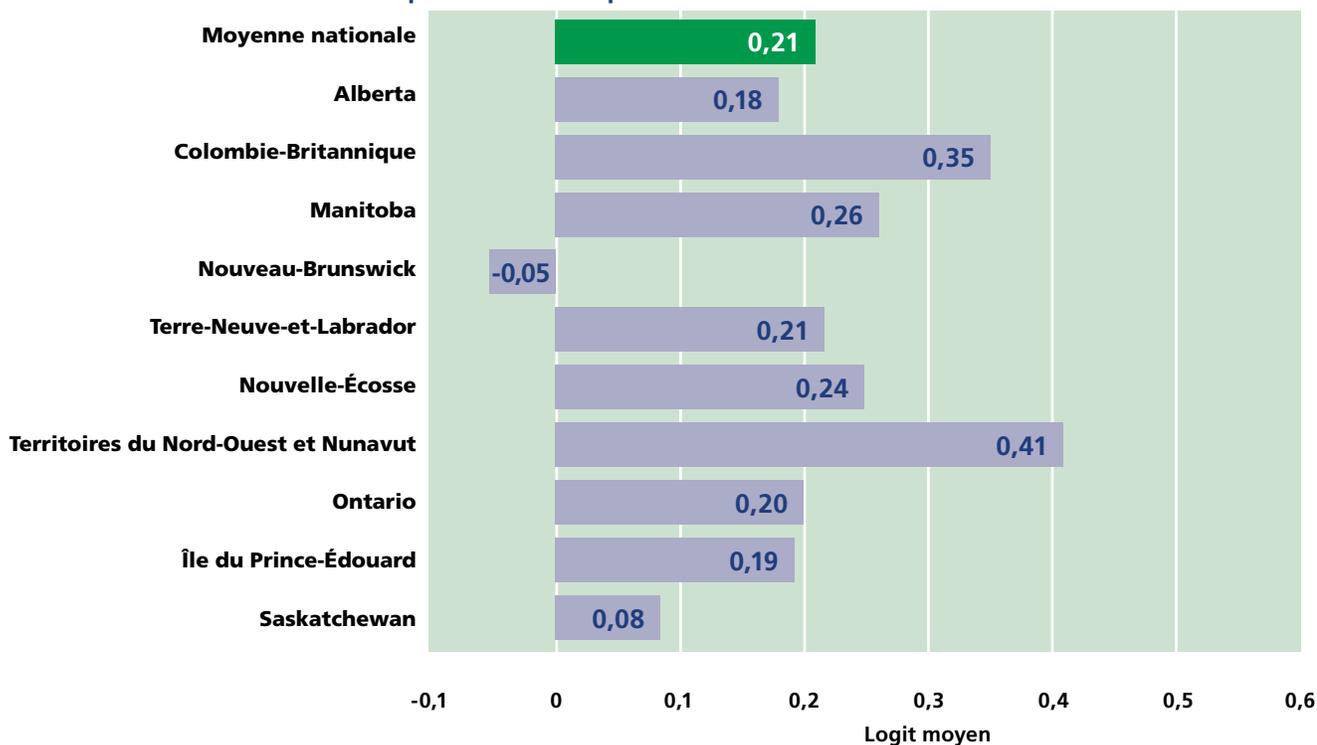
Note de passage : 0,00 logits

Figure 7. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN – Pharmacothérapies et thérapies parentérales



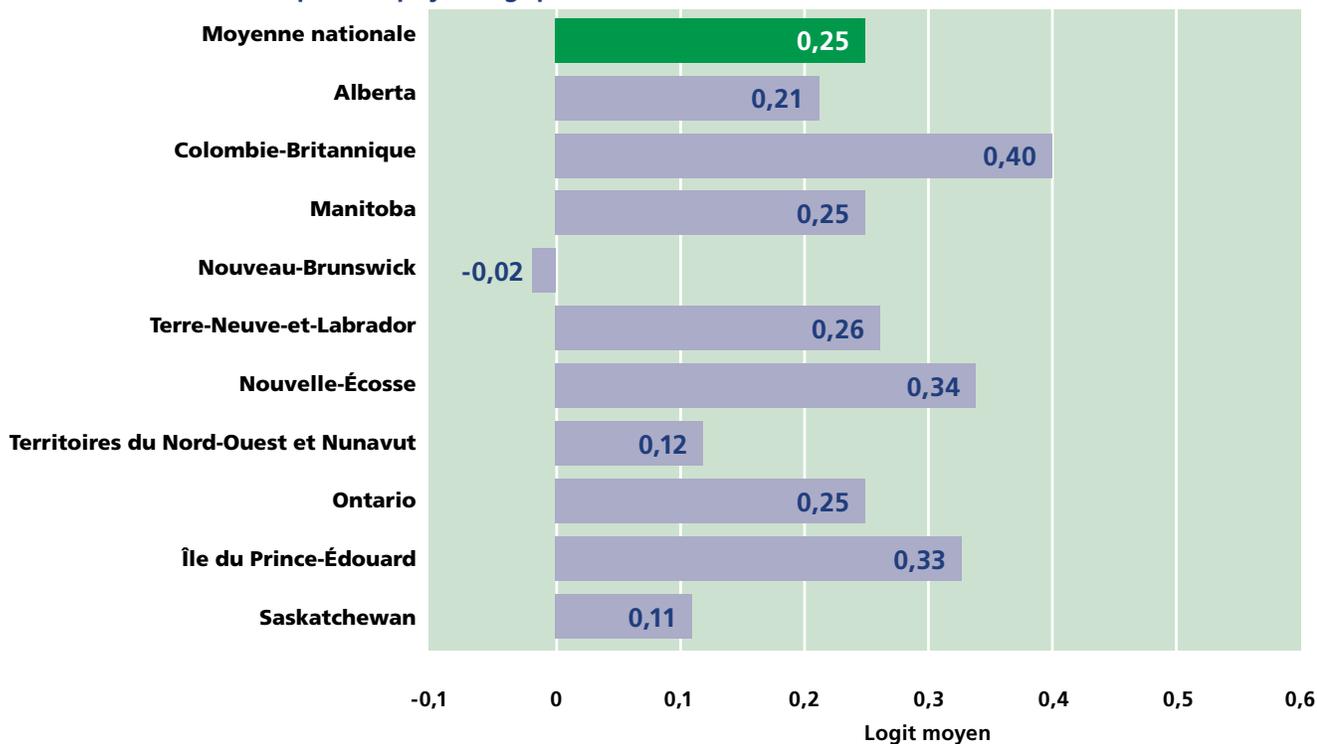
Note de passage : 0,00 logits

Figure 8. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN – Réduction du potentiel de risque



Note de passage : 0,00 logits

Figure 9. Performance moyenne affichée en 2015 par les diplômées formées au Canada, par province ou territoire de formation, relativement au plan d'examen du NCLEX-RN — Adaptation physiologique



Note de passage : 0,00 logits

Coordonnées

Canadian Council of Registered Nurse Regulators
[Conseil canadien des organismes de
réglementation de la profession infirmière]

C.P. 244

302-396, rue Osborne

Beaverton (Ontario)

L0K 1A0

Canada

Tél. : 705.426.2777

Courriel : info@ccrn.ca

Site Web : www.ccrnr.ca

